

Réponse du Crédit Agricole au rapport d'Oxfam
« Banques et climat, le désaccord de Paris » publié le 22/10/21

Comme dans ses précédents rapports, Oxfam affirme chiffrer l'empreinte carbone des banques. Pour le Crédit Agricole, ce dernier rapport affiche une augmentation de 17% des émissions de gaz à effet de serre entre 2017 et 2020.

Hormis le fait que l'intensité carbone (ratio émissions carbone d'une banque/euro investi) constitue un indicateur relatif selon l'ONG Reclaim Finance¹, ce chiffre ne correspond à aucune réalité.

En effet, l'ONG Oxfam a elle-même chiffré, selon sa propre méthodologie, une empreinte carbone pour le Crédit Agricole de 723 millions de tonnes de GES en 2017, 585 millions de tonnes en 2018 et 620 millions de tonnes en 2020. Comment peut-elle obtenir 17% d'augmentation avec une année 2019 où la crise sanitaire réduisant l'activité économique a eu pour effet une baisse drastique des émissions de GES partout dans le monde ?

Les conclusions auxquelles le rapport aboutit sont fondées sur des **bases scientifiquement erronées**.

En effet, **Oxfam use d'une méthode de calcul agrégative**, qui compte plusieurs fois une même émission dans la chaîne de valeur quand **nous utilisons la méthode SAFE** (Single Accounting of Financed Emissions) – ex P9XCA-, créée en partenariat avec l'université Paris IX Dauphine et l'école Polytechnique. Cette approche scientifique est conforme aux préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Association Bilan Carbone (ABC) et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE). La méthode SAFE repose sur une logique de consolidation macro-économique qui s'appuie sur une approche sectorielle et géographique rapportée à notre chiffre d'affaire (PNB). L'ordre de grandeur de **l'empreinte carbone de nos portefeuilles est donc cohérent avec la part de marché réelle** du groupe dans le financement d'un secteur ou d'un pays. Or, Oxfam peut nous imputer, juste par agrégation de multiple secteurs, acteurs et produits financiers, l'équivalent de la totalité des émissions françaises alors que le groupe représente ¼ environ de l'économie du pays.

Dans son rapport page 26, Oxfam affirme que sa méthode de multiples comptages est « normale » et qu'elle est reconnue par les standards internationaux de comptabilité carbone. Or, s'il existe des standards internationaux de comptabilité carbone, **il n'existe pas à ce jour de standards internationaux de comptabilité des émissions financées** (scope 3 indirect).

Enfin, pour rappel, le Crédit Agricole a adopté en juin 2019 une Stratégie Climat dans laquelle nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte carbone scope 3 en réallouant nos portefeuilles de financement et d'investissement en ligne avec l'Accord de Paris, via un renforcement de nos financements de la transition énergétique d'un côté, et une réduction de nos financements carbonés de l'autre (sortie totale du charbon selon un calendrier 2030/2040). Voir <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-le-partenaire-d'une-economie-durable/finance-climat>

Les objectifs affichés dans cette Stratégie Climat ont été reconnus par un certain nombre d'observateurs comme faisant partie des plus ambitieux du secteur (cf. le *Fossil Fuel Finance Report/Banking on climate change 2020* qui positionne le Crédit Agricole comme la banque ayant la politique charbon la plus robuste).

Cette Stratégie Climat est aujourd'hui en cours de déclinaison opérationnelle :

- nous avons mis à jour nos politiques sectorielles charbon en ligne avec nos engagements de sortie totale du charbon à horizon 2030 et 2040 et en avons défini les modalités opératoires.

- nous avons développé un outil de mesure de la dimension extra-financière de l'ensemble de nos financements et investissements (plateforme de reporting extra-financier) afin de piloter avec précision la réallocation de nos portefeuilles en faveur de la transition énergétique. Cette plateforme nous a permis de publier en toute transparence le mix énergétique 2019 et 2020 des portefeuilles de nos principaux métiers. On peut y constater un mix qui surperforme le scénario SDS (Sustainable Developpement scenario) à horizon 2040 de l'Agence Internationale de l'Energie.

cf page 43 de notre déclaration de performance extra-financière (DPEF) :

<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/188213>)

On pourra également y constater une baisse de -10,24% de nos investissements et financements des énergies fossiles et de -5,5% pour les seuls financements de notre banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB, entre 2019 et 2020. Notre DPEF est auditee et certifiée par des commissaires aux comptes et répond à tous les standards internationaux de transparence.

- nous avons développé un outil d'évaluation de la dynamique de transition de nos clients entreprises (note de transition climatique) pour accompagner nos clients dans l'adaptation de leur business model aux impératifs de la lutte contre le changement climatique.
- nous augmentons significativement nos financements et investissements dans les actifs bas-carbone .
- nous avons adopté un objectif de neutralité carbone à 2050 sur nos portefeuilles de financement et d'investissement en adhérant aux Alliances Net Zero du secteur financier (NZBA, NZAMI, NZAOA) et préparons la trajectoire pour y parvenir.
- le groupe s'est récemment engagé à l'arrêt total, dès janvier 2022, de tout financement de projet directement lié à l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ... engagement auquel s'ajoute l'arrêt des relations avec les entreprises ayant une part significative de leur activité dans ces hydrocarbures non conventionnels.

Enfin, rappelons que le groupe est le 1^{er} investisseur institutionnel et le 1^{er} financeur du secteur des énergies renouvelables en France.

Ce sont là quelques-uns des axes d'une stratégie qui se traduiront dans les années qui viennent par une réduction de notre exposition aux secteurs les plus carbonés de l'économie et une augmentation parallèle de notre exposition à une économie décarbonée.

Nous avons tous pleinement conscience de l'ampleur des enjeux de la transition écologique. Nous avons aussi conscience de l'intensité des efforts d'adaptation qui seront nécessaires pour accompagner tous nos clients dans la trajectoire de l'Accord de Paris. Ce processus de transformation d'une économie mondiale carbonée depuis 150 ans, s'il doit être accéléré, ne peut se réaliser du jour au lendemain au risque de provoquer une rupture brutale sur le plan social.

En tant qu'acteur financier, le Crédit Agricole oeuvre chaque jour pour l'accélération de ce processus à travers sa stratégie mais également les espaces de réflexion auxquels ses équipes participent sur le plan national et international. Nous ne pouvons, pour autant, nous substituer à tous les acteurs économiques décisionnaires que sont les Etats ou les entreprises.

¹ Interview AFP du 21/10/21 de Lucie Pinson fondatrice de l'ONG Reclaim Finance : «L'intensité carbone n'est pas forcément un indicateur que nous regardons, étant donné qu'il est relatif. Si un portefeuille d'investissement grossit, vous pouvez en effet avoir une intensité carbone qui diminue sans que cela signifie pour autant une baisse du financement des activités les plus carbonées. Il suffirait pour cela d'augmenter les fonds dédiés aux énergies renouvelables ».